

Le 24 janvier 1997, arrivée du mercenaire belge Christian Tavernier à Kisangani.

Benjamin Babunga

January 23, 2018



Christian Tavernier a fait partie des mercenaires européens qui ont le plus fait parler d'eux au Congo. Déjà dans les années 1961, il avait combattu les "Mulele" aux côtés de Bob Denard et de Jean Schramme. Il appartenait aux services secrets belges (le SARM). En janvier 1997, déçu par les échecs à répétition des Forces Armées Zaïroises face aux "kadogo" de LD Kabila, Mobutu décida de faire recours aux mercenaires en vue de sécuriser la ville de Kisangani. A ce moment-là, tout le monde disait à Kinshasa "Kisangani ne tombera pas" (sic). Mobutu fit alors appel à un habitué du terrain zaïrois : Christian Tavernier. Il débarqua le 24 janvier à Kisangani avec un certain nombre de soldats blancs, 280 environ (essentiellement des Serbes, des Croates, des Russes et des Polonais). Tavernier

les présentait comme “des spécialistes des situations difficiles, des combats de brousse et de la contre-guérilla”.

Tavernier et ses mercenaires atterrirent à Kisangani avec un arsenal imposant pour la contre-offensive : des caisses de munitions russes, un Puma et 2 Gazelle français, 2 avions à réaction, des Sia-Marchetti italiens et 3 hélicoptères d'attaque MI-24. Ils étaient logés, pour la plupart, à l'hôtel Palm Beach (le meilleur de Kisangani, à ce moment-là). Mais deux mois après (le 15 mars 1997), Kisangani tomba aux rebelles de l'AFDL, ouvrant ainsi à LD Kabila la voie du fleuve Zaïre, en direction de Kinshasa (où la panique avait commencé à s'emparer de la classe politique et des populations). Quelques années plus tard, revenant sur la chute de Kisangani, Honoré Ngbanda faisait savoir que ces mercenaires n'étaient venus au Zaïre que pour des besoins financiers. “Les hommes du rang touchaient 10.000 francs belge (environ 2000\$), tandis qu'un colonel percevait 27.000F (environ 5400\$)... C'est infiniment plus que la solde, au demeurant rarement versée, des militaires zaïrois de base, qui devaient se contenter de l'équivalent en monnaie locale de 1 dollar. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes de cohabitation sur le front où l'inégalité était la règle. Sauf devant la mort, bien sur!”.